



FOIRE AUX QUESTIONS :

Année de la Foi

« *Quelle est la vraie grâce d'exister ?* » (1^{ère} partie)

L'appel de Dieu et la grâce d'exister.

« Dieu est le véritable Père de sa créature. Ce Dieu est la vie, et la mort est donc la contradiction totale de la réalité de Dieu. Dieu ne veut pas son contraire. [...] C'est pourquoi Dieu cherche la vie de sa créature, non pas la punition, mais la vie au sens plein : la communication, l'amour, l'épanouissement de l'être, la participation à la joie de la vie et à la grâce d'exister » (*Le Ressuscité*, DDB, 1986, p. 50).

Ces propos du Cardinal Ratzinger, tirés de sa retraite de Carême prêchée au Vatican devant Jean-Paul II en 1985 me serviront de point de départ. La « grâce d'exister » constitue la première des grâces, dont toutes les autres, y compris la grâce sanctifiante, ne sont que le prolongement et l'accomplissement.

L'être et le don

Dieu est notre Père parce qu'il est au principe de notre existence ; principe premier par lequel nous avons « la vie, le mouvement et l'être » ; principe qui veut nous donner de participer à la plénitude de sa vie divine, moyennant notre consentement à ce qui ne peut jamais être qu'une grâce.

L'appel à la vie de Dieu est donc inscrit dans notre création même ; un appel auquel notre Père des Cieux reste fidèle en dépit de toutes nos infidélités : Dieu, en effet, « ne peut se renier lui-même » et renoncer au don premier d'une existence humaine qu'il a voulu pour qu'elle participe à l'amour dont elle est aimée.

La Parole de l'enfant Prodigue, en Luc 15, constitue une merveilleuse illustration de cette vérité fondamentale. L'unité et la plénitude d'être auxquelles le Père nous convie en nous créant est bien marquée dans la parabole par l'image de la « maison familiale » et de « l'héritage », que le Père ne refuse pas à son fils cadet qui vient le lui demander.

Et la « part de fortune » que réclame ce benjamin, c'est bien sa liberté de créature que son Père ne veut pas lui enlever parce qu'elle est la condition même de l'Alliance d'amour qu'il veut établir avec lui. L'héritage qu'il dilapide, c'est une existence, qu'il a certes reçue de Dieu, mais qu'il est libre de conduire d'une manière totalement autonome ; l'homme peut ainsi s'émanciper de Dieu pour devenir son propre Dieu, sans Dieu...et finir par se perdre en Le perdant de vue...

« Père, donne-moi ma part d'héritage », c'est-à-dire donne-moi la création, mais la création sans toi, pour que je l'utilise, que j'en bénéficie par moi-même et pour moi-même, loin de toi...

« Le drame du péché réside dans le mot « part », car Dieu voulait donner tout... mais tout donner dans la communion, dans l'héritage partagé » (J.-Miguel Garrigues, *Dieu sans idée du mal*).

Il est remarquable que saint Luc utilise le mot grec « *ousia* » pour désigner cette part d'héritage du fils prodigue. L'*ousia*, pour toute la tradition philosophique grecque, chez Platon et Aristote notamment, puis chrétienne, désigne l'essence d'une chose, autrement dit « ce qu'elle est », ou encore sa « nature » ou sa « substance ». On pourrait aussi traduire par « ce qui appartient en propre » à une réalité, son « avoir ».

Le texte de l'évangile de Luc nous invite à comprendre que cet « avoir », le fils cadet en dispose librement. Le père ne refuse pas de le lui donner. Le don premier de l'existence est un don sans repentance, dont chacun dispose d'une manière totalement libre, mais qui constitue aussi un appel à la gratitude pour ce qui ne peut jamais être qu'un don, et jamais un « dû », un « avoir » auquel nous aurions quelque droit de propriété. Notre « avoir » ne serait rien sans l'Être. L'Être de Celui sans lequel nous ne serions pas... (à suivre)

Père Jean-Gabriel Rueg, ocd – Prieur du désert des Carmes de Roquebrune